## Questions orales

tion est oui. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, en cas de reprise générale des hostilités, la délégation du Canada serait immédiatement retirée et mon honorable ami le ministre de la Défense nationale est en mesure de donner suite aux dispositions prévues pour une telle urgence.

M. Diefenbaker: Alors, je poserai ma question au ministre de la Défense nationale. Fera-t-il savoir aux Canadiens si notre contingent sera retiré immédiatement, car ses membres sont, certes, terriblement exposés, compte tenu du nombre des incidents qui se sont produits d'ores et déjà et de leur intensité apparamment grandissante, et du nombre des chars d'assaut et des nombreux contingents de militaires que le Vietnam du Nord a fait pénétrer au Vietnam du Sud?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur, je puis donner au très honorable représentant et à la Chambre l'assurance que la sécurité de notre personnel est notre plus grand souci depuis le début de cette opération. Nous sommes en contact quotidien avec notre commandant au Vietnam de Sud. Nous avons clairement défini nos plans d'évacuation, par air, ou, s'il le faut, par mer. Je puis donner à la Chambre l'assurance que la sésurité de notre personnel est notre principale préoccupation.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question. Si un aussi grave incident se produit, ou encore, si les Canadiens font l'objet d'une attaque, sera-ce la fin de l'opération de la Commission internationale de contrôle et de surveillance? Leur mission se terminera-t-elle sur-le-champ plutôt que de se poursuivre de façon générale jusqu'au 31 mai ou jusqu'à la fin de juin?

• (1500)

M. Richardson: Je pense que cela est hypothétique dans une certaine mesure, car cela dépendrait de l'ampleur des hostilités. Nous avons dit bien clairement qu'en cas de guerre ouverte, et le secrétariat d'État l'a déclaré de façon bien précise, nous rappellerions nos militaires. Mais s'il s'agit de quelque incident isolé, nous devrons alors décider de ce qu'il y a lieu de faire.

M. Diefenbaker: Un incident au cours duquel des Canadiens seraient blessés?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va accorder la parole au député de Portneuf et revenir ensuite aux représentants de Cape Breton-East Richmond, de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et des autres qui ont des questions supplémentaires à poser à ce sujet.

[Français]

Pour le moment, l'honorable député de Portneuf est invité à poser sa question.

[M. Sharp.]

## RADIO-CANADA

## LA SUPPRESSION POSSIBLE

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire s'il envisage la suppression éventuelle de la Société Radio-Canada?

M. David Lewis (York-Sud): J'espère que non.

[Traduction]

M. l'Orateur: Nous revenons pour l'instant aux questions supplémentaires. Le député de Cape Breton-East Richmond a la parole.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

VIETNAM—LE RÔLE DU COMMANDANT DU CONTINGENT CANADIEN EN CAS D'HOSTILITÉS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. J'aimerais savoir si, en cas d'hostilités, on a autorisé le commandant de nos troupes au Sud-Vietnam à ordonner un mouvement de retrait.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Comme je le disais monsieur l'Orateur, nous sommes tous les jours en communication. Je pense que le commandant s'adresserait au Chef d'état-major et à moimême avant de prendre une telle mesure.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'aimerais tirer au clair la réponse du ministre. En cas d'urgence, le commandant au Sud-Vietnam est-il autorisé à déclencher le plan de retrait prévu dans une telle éventualité?

M. Richardson: S'il ne pouvait se mettre en communication avec le Chef d'état-major, il y serait autorisé.

VIETNAM—DEMANDE D'ÉTUDE À LA CHAMBRE DE LA PROLONGATION DU MANDAT DU CONTINGENT CANADIEN AU SEIN DE LA COMMISSION

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme les députés de tous les partis ont non seulement demandé un débat mais voudraient que le Parlement ait le pouvoir de prendre une décision au sujet de l'envoi de forces canadiennes au Vietnam et de la durée de leur séjour là-bas, le ministre serait-il disposé à fournir dès maintenant à la Chambre l'occasion de prendre cette décision sous la forme d'une motion définitive, afin que la Chambre ait le droit, qui lui revient je pense, de décider de la durée du maintien des forces canadiennes au Vietnam?

Des voix: Bravo!